

Communiqué du 19 février 2008 de BMO Groupe financier

Cette foire aux questions a été préparée pour vous aider à comprendre certains points du communiqué que BMO Groupe financier a émis le 19 février 2008.

BMO est en période de silence jusqu'à ce qu'il publie ses résultats du premier trimestre 2008, le mardi 4 mars. Nous discuterons alors des revenus et cibles de BMO et répondrons aux questions éventuelles des investisseurs.

ENTITÉS DE GESTION DE PLACEMENTS STRUCTURÉS

Comment fonctionne cette proposition? En quoi diffère-t-elle de la consolidation des actifs des entités de gestion de placements structurés qu'ont annoncée d'autres institutions financières?

En vertu des dispositions de cette proposition, BMO fournira un soutien de premier rang sous forme de facilités de trésorerie lesquelles soutiendront le remboursement de billets de premier rang pour aider les entités de gestion de placements structurés à accéder à d'autres fonds de premier rang et leur permettre de maintenir la stratégie consistant à vendre des actifs de façon méthodique. Les avances aux termes des facilités de trésorerie seront d'un rang supérieur aux billets de capital subordonnés.

BMO n'a pas à consolider les entités de gestion de placements structurés car il n'assume pas plus de 50 % des pertes prévues. Les détenteurs de billets de capital continueront à assumer le risque économique lié aux pertes réelles jusqu'à concurrence de la valeur totale de leur investissement. BMO ne fournit actuellement aucune protection contre le risque économique aux détenteurs de billets de capital, et n'en fournira pas dans l'avenir. Le financement sera comptabilisé à titre de prêt et sera donc assujéti aux mêmes politiques comptables que tous les autres prêts.

Expliquez comment et pourquoi ceux qui investissent dans ces entités de gestion de placements structurés sont encore exposés à des risques financiers.

Les détenteurs de billets de capital continueront à assumer le risque économique lié aux pertes réelles jusqu'à concurrence de la valeur totale de leur investissement. Au 12 février, les valeurs liquidatives des billets de capital étaient d'environ 877 millions de dollars américains dans le cas de Links et d'environ 146 millions d'euros dans le cas de Parkland.

Cette facilité de trésorerie est-elle assujéti à un calcul du risque lié à la valeur du marché? BMO est-il tenu de se doter d'une provision pour le financement avancé?

Communiqué du 19 février 2008 de BMO Groupe financier

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le financement sera comptabilisé à titre de prêt et sera donc assujéti aux mêmes politiques comptables que tous les autres prêts. Les résultats financiers de BMO ne sont nullement exposés à des ajustements en fonction de la valeur du marché.

Le risque de perte pour BMO en vertu des facilités proposées est peu élevé, compte tenu de la grande qualité des actifs des entités de gestion de placements structurés et de la protection fournie par les billets de capital. BMO n'aurait à se doter d'une provision sur prêt que si les pertes réalisées dans les entités de gestion de placements structurés dépassaient la valeur des billets de capital. Au 12 février, les valeurs liquidatives des billets de capital étaient d'environ 877 millions de dollars américains dans le cas de Links et d'environ 146 millions d'euros dans le cas de Parkland.

Que se serait-il produit si vous n'aviez pas pris cette initiative? Pourquoi ne vous retirerez-vous pas simplement? Craignez-vous les répercussions sur votre réputation ou êtes-vous « forcés » de prendre cette initiative?

Compte tenu des difficultés qu'éprouve le marché des entités de gestion de placements structurés, il n'a pas été facile pour ces entités de trouver du financement sur le marché. Conséquemment, la plupart des banques qui soutiennent les entités de gestion de placements structurés ont pris des mesures pour les soutenir au cours des derniers mois. Ce soutien leur facilitera l'accès à d'autres fonds de premier rang, leur procurera des fonds supplémentaires et leur permettra de maintenir la stratégie consistant à vendre des actifs de façon méthodique et d'éviter de les vendre dans le cadre d'un processus de liquidation forcée. En prenant ces mesures, nous assurons un juste équilibre entre les intérêts des actionnaires, des clients et des créanciers.

Le communiqué indique que les facilités de trésorerie seront plafonnées à 11 milliards de dollars américains pour Links et à 1,2 milliard d'euros pour Parkland. Qui dit que ces sommes ne seront pas augmentées?

Les montants de 11 milliards de dollars américains et de 1,2 milliard d'euros sont les sommes requises pour rembourser les billets de premier rang restants dans Links et dans Parkland, respectivement. Compte tenu des conditions générales des facilités de trésorerie proposées et du profil des échéances des billets de premier rang, la somme à prélever devrait représenter environ la moitié du montant maximal des facilités. BMO ne fournit actuellement aucune protection contre le risque économique aux détenteurs de billets de capital, et n'en fournira pas dans l'avenir. Alors que les ventes et échéances d'actifs réduisent la taille des entités de gestion de placements structurés, leurs besoins de financement s'en trouveront également réduits. Les entités de gestion de placements structurés continuent de progresser dans le sens du plan d'action préalablement élaboré qui consiste à vendre des actifs de façon méthodique.

Communiqué du 19 février 2008 de BMO Groupe financier

APEX/SITKA TRUST

Pourquoi un soutien de trésorerie de type global n'a-t-il pas été offert à cette fiducie l'été dernier?

Apex/Sitka trust est une entité de gestion de placements structurés à laquelle BMO n'a pas fourni de soutien de trésorerie. Ce soutien a été fourni par d'autres institutions.

Quelle est la nature de l'engagement de BMO à l'égard de cette fiducie? BMO est-il lié par des obligations juridiques?

BMO n'est pas tenu juridiquement de soutenir l'entité, mais il le ferait si cela était dans son intérêt.